

CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'EXPOSITION PHOTOS

« Exp'*eau*sez-vous ! »

ORGANISATEURS DE L'EXPOSITION

- L'organisateur de l'exposition photos est l'association «Les Amis de la Mare» domiciliée en Mairie de Chéroy (89690) dont la présidente est Isabelle Ksyk.
- La participation est ouverte à tous et gratuite.
- Les membres du comité de sélection ne peuvent pas participer.

CANDIDATS

- Les participants peuvent soumettre autant de photographies qu'ils le souhaitent.
- L'organisateur se réserve le droit de demander aux participants de faire un choix parmi les photographies proposées si le nombre total de photographies recueillies est trop important.

OBJECTIFS

- Le but de l'exposition est de sensibiliser le public à l'importance de l'eau dans notre environnement.
- Cette exposition est aussi organisée pour créer un lien entre les gens autour du thème de l'environnement. L'aspect artistique est aussi un élément clé autour duquel les participants pourront partager.

THEMATIQUE

- Le thème est « L'eau sous toutes ses formes »

MODALITES

- Le dépôt des photographies devra se faire au plus tard le 22 janvier 2011 chez Isabelle Ksyk, 15 rue de la République à Chéroy. Tél : 03 86 97 50 36 **sur rendez vous.**
- Les photographies doivent être prêtes à exposer. (encadrées, mises sous verre, ou sur un support permettant leur exposition).
- L'accroche doit être comprise.
- Chaque photographie devra porter obligatoirement le nom, prénom, adresse, numéro de téléphone du participant et titre éventuel de la photographie inscrits au verso sur une étiquette.
- L'auteur doit informer l'association s'il souhaite rester anonyme.
- Les photographies devront obligatoirement respecter le thème. Elles seront l'entière réalisation de l'auteur qui doit en posséder les droits.
- Le participant devra s'assurer que les personnes clairement reconnaissables sur les photographies transmises lui ont donné l'autorisation d'utiliser leur image. L'auteur est seul responsable de respecter le droit à l'image des éventuels personnes sur la photographie.

- L'association «Les Amis de la Mare» se réserve le droit de disposer des photographies pour une éventuelle utilisation ultérieure. (Projections, réalisation d'un calendrier qui pourrait être vendu au profit de l'association...)
- Avant l'exposition, le comité de sélection se réunira afin de contrôler les photographies selon les critères suivants :
 - respect du thème
 - valeurs humaines (caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant...)
 - prêtes à exposer.
- L'association se réserve le droit de refuser une photographie. Une explication sera donnée au participant mais l'association sera souveraine dans ses décisions.
- L'association se dégage de toute responsabilité en cas de perte, vol ou de dégradation des photographies.
- Les photographies seront exposées lors de l'évènement les 4, 5 et 6 février 2011 dans la salle du premier étage de la mairie de Chéroy. (89690)
- L'exposition sera ouverte au public et l'entrée sera gratuite.
- 3 prix seront décernés le samedi 5 février 2011 en soirée :
 - Prix «Les Amis de la Mare»,
 - Prix du public (votes des visiteurs du samedi 5 février 2011)
 - Prix des enfants.
- Aucune vente de photo ne sera faite lors de l'exposition.
- Le participant s'engage à venir récupérer à la mairie de Chéroy ses photographies à la fin de l'exposition (dimanche 6 février entre 17 et 19h)
- Toute participation à l'exposition entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Ce document est disponible sur notre site internet <http://lesamisdelamare.free.fr>
Il est possible de retirer une copie papier du règlement à l'accueil de la mairie de Chéroy.
Vous pouvez nous contacter par mail : lesamisdelamare@free.fr
ou par téléphone : Isabelle Ksyk (présidente) 03 86 97 50 36

Bulletin de participation à l'exposition « **Exp'** *eau*sez-vous ! »

à retourner avec les photos au plus tard le 22/01/2011

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Email :

Nombre de photos prêtes à exposer proposées :

J'ai pris connaissance et accepte le règlement de l'exposition.

Date : Signature :